

Le CAC c'est quoi ?



Non !!!

Oui !!!



# CAP2022 : Un condensé de la politique ultra-libérale de Macron et de son gouvernement.

Jean-Claude Boual

Président du Conseil des Associations Citoyennes

## CAP 2022 : LES MULTINATIONALES À L'ASSAUT DE L'ÉTAT



novembre 2018

Vous pouvez commander cette publication au CAC :

108 rue St Maur 75011 Paris

Tel : 01 48 07 86 16

Tel : 07 70 98 78 56

(Prix de revient 2 €)

# CAP 2022 C'est :

- Un objectif politique double :
  - Budgétaire (Réduire les dépenses d'intérêt général pour subventionner les multinationales)
  - La norme aux multinationales (Fabrication , mise en œuvre et contrôle)
- Une méthode.
- 22 Propositions.
- Des mises en application déjà en cours

# CAP 2022 c'est aussi :

- La suite pratique de détricotage du service public :
  - RCB - rationalisation des choix budgétaires (Années 1969-70), DPO Direction Participative par Objectif (Années 70), Management, New management (Années 80-2000), RGPP Révision générale des Politiques Publiques (Sarkozy) , MAP Modernisation de l'action Publique (Hollande).
  - CAP 2022 (Macron).

# CAP 2022 Le 1er objectif

## **Budgétaire**

- 30 milliards d'économie dans la « dépense » publique sur le quinquennat
- 50.000 postes de fonctionnaires en moins d'ici 2022 pour « réduire les dépenses publiques », pour avoir un budget en « équilibre »
- Réforme du statut et de l'organisation de la fonction publique notamment en développant les agences.

# CAP 2022 Le 2ème objectif : la **Norme aux multinationales**

- Par norme, il faut entendre : La loi, la réglementation, la normalisation
- Cette norme sera établie par les multinationales, GAFAM et le système financier
- Il ne s'agit pas d'une privatisation classique, ou d'une délégation de service public, ni même d'un État soumis aux multinationales, mais bien des multinationales qui remplacent l'État  
(GAFAM Google, Amazon, Facebook, Apple Microsoft)

# Qu'est ce que « la Norme ? »

- Nous entendons par Norme la loi, la réglementation, et la standardisation (normes comptables, normes techniques, etc. )
- La loi protège notamment les plus faibles car elle est théoriquement applicable pour tous dans les mêmes conditions.
- La norme sert à donner les règles pour la vie en société.
- Les normes sont des outils pour les politiques publiques. Par exemple : réglementation thermique des bâtiments, protection des cours d'eau (bien commun) contre la pollution, etc. .



# Au sujet de « la Norme ? »

- Le système capitaliste est structurellement bureaucratique.
  - Si il n’y a plus de norme, tout est dans le contrat (quand il y a contrat, ou c’est la loi du plus fort).
- « Toute réforme pour réduire l’ingérence de l’État ne peut avoir comme effet ultime que d’accroître le nombre de réglementation et le volume de paperasse » (David Graeber) Tout « choc de simplification » se concrétise par de la complexification.



# CAP 2022

- Une logique capitaliste et la suite d'un long processus
  - D'une politique de destruction du service public mais aussi des associations et de l'ESS
  - Du discours « entrepreneurial » et des dispositifs sur du long terme
- RCB, MPO, Management, New management, RGPD, MAP,
- CAP2022 est l'étape suivante avec un saut qualitatif, l'extinction de la norme

# CAP 2022

- C'est aussi une logique internationale dans le cadre de la « Mondialisation » :
  - Accords de libre échange,
  - Des normes comptables « ad hoc »,
  - Des critères de l'UE dits « de Maastricht » et les politiques d'austérité qui vont avec,
  - Des injonctions du FMI et de la Banque Mondiale en échange de prêts,
  - Les décisions du G20, G8, G7 etc. .

# La méthode

- La Main aux multinationales.
- Le secret.
- La violence des propositions.

# La méthode I

- Le Comité Cap 2022 : Un comité de 34 personnes – uniquement des représentants du CAC 40 et « Hauts fonctionnaires » tous tenus au silence par des clauses de confidentialité.
- Un Comité de jeunes : « J22 » issus des startup.
- Un rapport tenu secret (mais révélé par le Syndicat Solidaire des Finances) -

<https://solidairesfinancespubliques.org/le-syndicat/nos-engagements/solidaires-fonction-publique/1626-le-voila-le-rapport-cap-22.html>

# La méthode II: CAP2022, c'est aussi un processus déjà en cours.

- Des mesures techniques disséminées dans les lois votées ou en cours de vote + des ordonnances : (10 dans la loi ESSOC Loi pour un État au Service d'une Société de Confiance )
  - Loi PACTE Plan d'action pour la Croissance et la Transformation des Entreprises.
  - Loi ÉLAN - Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique.
  - Loi « Refonte de parcours professionnels ».
  - Le projet de loi mobilité.
  - Réformes constitutionnelles.
  - Surtransposition des directives de l'UE.
  - Etc. .

# La Méthode III : des dispositions « plus pragmatiques »

- Des Ministres issus des multinationales (Pénicaud Ministre de Danone ... Macron de chez Rothschild, Kohler SG Élysée avec l'armateur M.S.C)
- Le conseil national de l'Industrie (ré-industrialisation de la France) piloté par Ph. Varin, ex PDG de PSA qui a expatrié une grande partie de la production de PSA à l'étranger.
- La loi « liberté de choisir son avenir professionnel » renforce le contrôle du Patronat et du Marché sur l'apprentissage et la formation professionnelle.

# La Méthode IV : exemples suite

- L'exposé des motifs du projet de loi mobilités, rédigé par un cabinet d'avocat international « Dentons » pour 30.000 €
- Le futur « PASS NAVIGO » confié par appel d'offre au consortium CONDUENT-WORLDFLINE sous prétexte de l'arrivée de la concurrence dans les transports en Île-de-France (pour concevoir un PASS compatible avec plusieurs entreprises en concurrence)
- *Et nous reparlerons des Normes comptables et des accords de libre échange en fin de présentation*